



Ordre du jour de la réunion Conseil d'Administration élargi du 13 février 2020 Auberge de la Belette

Début de la réunion 18h20

Présents : voir feuille de présence jointe

Le quorum du Conseil d'administration étant largement atteint, celui-ci peut délibérer en toute quiétude.

Introduction :

Pascal explique que les membres du Conseil d'administration ont décidé qu'une à trois fois par an d'ouvrir les réunions à l'ensemble des sociétaires, il les remercie de leur présence. Surtout qu'en 2020, il n'y aura pas d'assemblée générale statutaire, car le premier exercice comptable est compris entre le 26 juin 2019 et le 31 décembre 2020. Il fait le point de l'avancée des travaux avant de passer la parole aux différents groupes de travail.

A ce jour nous sommes 74 sociétaires pour un capital 27 650 €

L'objectif que nous souhaiterions atteindre serait une bonne centaine de sociétaires et 50 000 € de capital.

1) Groupe de travail communication

Site internet

L'architecture du site est réalisée, il reste à rédiger les différentes rubriques

le nom de domaine : toi-toits.fr

Le mail de contact : info@toitoits.fr

Les actualités à rédiger périodiquement seront automatiquement basculées par un moteur de recherche sur les réseaux sociaux : facebook, Twitter et Instagram

Action/Décision : Les membres du CA valident La Chaine de décision suivante :

Les actualités seront systématiquement validées par Sabrina et Pascal avant la transmission à Frédéric qui les postera sur le site internet.

Flyers

Les nouveaux flyers seront à disposition une fois le site internet mis en ligne.

Action décision impression des flyers

Il est demandé à chacun de trouver des solutions pour les imprimer au moindre coût auprès des Comcom, mais c'est peut-être un peu trop leur demander.

Robert propose la possibilité de les imprimer à la mairie de Marsac, celle-ci a mis une imprimante à disposition des associations dont le coût est minime, prix du papier plus maintenance partagée

Bulletin des collectivités

Il serait intéressant de faire paraître des articles dans les journaux des collectivités

Action/décision

Bulletin Puy de dôme Pascal contactera le service communication du Conseil départemental Le service communication du Conseil régional sera contacté après le 17 avril (décision pour notre subvention).

De même, nous contacterons les Comcom à partir de juin.

Manifestation du printemps

Ambert coté jardin 18 et 19 avril

Olivier propose de mettre des flyers dans le stand des jardiniers d'Auvergne

Foire Humus 2 et 3 mai

Généralement Combraille durable participe, nous pourrions partager le même stand

Semaine du développement durable fin mai début juin

Pascal contacte Audrey Johany

Action/décision

Sabrina se renseignera pour faire faire un kakemono pour les manifestations.

2) Groupe Juridique financier

Subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

Henri présente le dossier de demande de Subvention Conseil Régional nous pensions qu'il serait instruit pour la commission du 14 février, malgré notre envoi et la réception en décembre. Il sera traité à la commission permanente du 17 avril.

Retour sur les différentes rencontres

SIEG

Henri, Jean Claude et Pascal ont rencontré le président et le Directeur du SIEG 63, le 8 janvier. Ils ont reçu un très bon accueil et une bonne écoute.

Il se propose de nous aider par une intermédiation avec ENEDIS et de proposer au bureau de participer au capital social de la SCIC.

Action/décision

Pascal envoie une lettre de demande d'intermédiation et de participation au capital.

AGRI2E

Le 8 janvier 2020, nous avons également rencontré le président Bernard LEPINAY de la société AGRIZ2E, qui investit en panneaux photovoltaïque sur les toits des bâtiments agricoles. Suite à des trous d'air de trésorerie causés par le moratoire photovoltaïque, ils ont redressé leur trésorerie et se trouvent en capacité à réinvestir et nous proposent de participer au capital et en compte courant associés. Il nous demandent de présenter un

budget de trésorerie pour calculer le montant de leur apport en CCA , qui pourrait se substituer au prêt relais.

Action/ décision

Prendre contact avec monsieur LEPINAY

Les Cigales

le 25/11/19 : Rencontres partenariales des réseaux Cigales à la librairie des Volcans

le 15/01/20 : Rencontre à la demande du Club « Cigales la Fontaine » salle des associations à Clermont-Ferrand (Pascal, Henri, Brigitte) avec Laurent Geoffroy, Cécile Chapert, Christophe Rome, Cédric Dumas...

Présentation du projet : il est accueilli favorablement (projet réaliste, données précises) . Des conseils nous ont été transmis.

Rappel de notre part d'une possibilité maximale d'investissement de 6000€ (en fonction du capital de la SCIC)

Actuellement : aucune confirmation d'engagement n'a été transmise.

Action/ décision

Pascal reprend contacte avec ce groupe de Cigales

Crédit Agricole

25/09/19 : Rencontre avec Mme Besson

31/01/20 : Rencontre avec Mme Besson et Mme Gameyro en visioconférence (Pascal, Henri, Brigitte)

A partir du projet déposé en Région AURA : la rentabilité sur une durée de 15 ans serait tout juste équilibrée.

Le projet de financement pourrait s'envisager sur la base suivante :

Durée : 18 ans pour une rentabilité moyenne

Montant : 417 000€ (100 % de l'investissement, notre capital pouvant servir pour couvrir nos besoins en trésorerie)

Taux en 1ère approche : 2 % (avec durant les travaux un calcul d'intérêt en fonction des déblocages)

Pas de frais d'assurance

Garanties : sur contrats d'achat EDF

Remboursement du prêt par avance possible sans frais

Dailly pour la trésorerie sur l'avance de la subvention : coût approximatif : 2800€/an pour 12 mois de Dailly (possibilité de renouvellement), garantie sur la subvention

Conditions annexes : - BE obligatoires

La proposition aurait dû être envoyée au plus tard le 10 février ; rien d'écrit à ce jour.

NEEF et Crédit Coopératif

27/11/20 : Rencontre au Crédit Coopératif à Chamalières avec M. Reynoird et en conférence téléphonique La Nef avec M. Cholot

le 31/01/20 : Rencontre au CC à Chamalières avec M. Reynoird et en conférence téléphonique La Nef avec Mme Gauchier (Henri, Brigitte)

La NEF

Possibilité de prêt avec partenariat Energie Partagée Investissements (EPI) de 250 000€ (soit 5 premières centrales) sur 18 ans maximum, qui pourra se poursuivre par un autre prêt pour le complément du projet

Conditions :

- Tous les raccordements sont effectués dans les 6 mois
- 1-Avance en compte courant associé (CCA) durant les 2 premières années : rémunération du CCA à 5%
- 2- Ensuite transfert du CCA en prêt :
 - Taux fixe mais :
 - 1,6 % les 7 premières années
 - 3,20 % les 11 années suivantes ou jusqu'à la fin du crédit (pénalités de 3 % en cas de retard)
- Remboursement annuel ou semestriel
- Garanties : RIB pour prélèvements des recettes EDF
- Délégation des assurances de fonctionnement : Responsabilité civile constructeur pour les centrales de 36Kwc + perte d'exploitation pour les 100Kwc
- COT : intégrer dans les conventions une clause prévoyant une indemnité de résiliation avant terme

Le Crédit Coopératif

Nous propose pour la trésorerie sur l'avance sur subvention

- Montant : 100% maximum du montant de la subvention Aura
- Mobilisation : selon modalités prévues par la convention
- Conditions financières : Euribor 12 mois + 3,5% (euribor ramené à 0)
- Frais de dossier : 1% du montant de ligne ramené à titre commercial à 0,50%
- Commission de gestion Dailly : 270 €/mois ramené à titre commercial à 50% (commission prélevée mensuellement si encours)
- Commission d'autorisation : 0,12% de la ligne autorisée ramené à titre commercial à 0,06% (La mise en place de cette ligne est soumise à acceptation par le Comité de Décision après transmission d'un dossier et sous réserve d'un accord transmis par la NEF.)

Crédit Mutuel Massif Central

15/10/19 : Rencontre avec Mmes Reyrolles et Paroutaud

12/02/20 : Rencontre avec Mme Paroutaud

(Pascal, Henri et Brigitte)

Le projet rentrerait complètement dans les valeurs et les orientations du CMMC.

Pour un besoin en emprunt de 388 000 € (74 % du projet)

Durée : 18 ans

Garantie sur contrats EDF

Taux : aucun engagement actuel

Financement de trésorerie par Dailly pour un montant de 80-85 % du montant de la subvention soit environ 100 000€ (garanti par la subvention)

Une proposition écrite sera transmise pour la fin février.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

15/01/2020 : rencontre avec Ludovic Gras

Présentation de notre projet, logiquement la BP AURA finance des projets de minimum de 1 millions d'euros, Ludovic GRAS se renseigne si une exception est possible
A ce jour pas de réponse.

Action décision

La NEF et le crédit Coopératif ont des conditions trop draconiennes pour un financement
Nous attendons fin février pour connaître les propositions des autres banques et pour négocier plus précisément.

La décision finale du choix de la banque ne pourra s'effectuer qu'après le 17 avril.

La Doume

Pas de nouvelle à ce jour, Sabrina relance, car ils ont leur AG en mars

Bail des toitures et Convocation d'occupation des locaux

Doc jointes

Brigitte présente le travail de rédaction de ces deux documents avec des articles ajoutés

Décision

Le Conseil d'administration valide les deux documents, ils pourront être proposés aux communes pour la Convention d'occupation Temporaire et aux privés pour le bail.
Une mise à disposition par Convention d'Occupation des locaux ne peut pas être gratuite.
Les membres du Conseil décident de proposer aux collectivités un loyer de 0,5 cts par m² de panneaux photovoltaïque., Ce loyer sera versé à la demande des propriétaires de toitures.

Règlement des comptes courants associés, projet de contrat,

La rémunération des comptes courants associés débutera à partir de 5000 € CCA et sera proposée au taux suivant : 30 % supérieur au livret A

3) Groupe technique

Jointe liste des toitures retenues

Le groupe finalise la demande startENER

A ce jour quatre types de toitures sont prêtes à être équipées : Cunlhat salle Omnisport, Valcivieres, hangar d'Emmanuel DURAND, les toits de Palladuc.

La salle des fêtes de Marsac semble poser des problèmes de structure.

A Saint Rémy la couverture du tennis ne sera effectuée que fin d'année 2020.

En substitution de toitures, le 24 février Michel, et Pascal interviennent au Conseil municipal de Courpière. Car de nombreuses toitures pourraient être utilisées.

Pascal et Michel ont assisté à une première réunion du projet du local technique de TDM.

Décision/action

Finaliser rapidement la demande de subvention StartENR

Envoi des Conventions d'Occupation Temporaire des locaux aux communes concernées

Deux devis des artisans différents seront demandés par toitures.

4) Projet de procédure pour accompagner les particuliers ou entreprises dans leurs projets d'investissement d'énergie renouvelable

5) Réflexion pour développer le nombre de sociétaires

Ces deux points n'ont pas pu être traités, et le seront lors du prochain conseil d'administration

Proposition du prochain Conseil d'Administration le jeudi 23 avril à 18 h à Marsac en Livradois

Fin de la réunion 20 h 30

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pascal Challet', is written over a faint, light blue circular stamp or watermark.

Pascal CHALLET